Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Le Préfet

Lille, le 28 OCT. 2011

03 11 2011

Monsieur le Député,

Par correspondance du 13 octobre 2011, vous avez appelé mon attention sur la situation de l'Association Française des Premiers Secours du Nord (AFPS) suite au retrait des agréments de leur structure nationale.

L'agrément de formation ne peut être délivré qu'à une association nationale qui peut ensuite le déléguer à une association ou délégation départementale qui lui est affiliée.

Même si l'AFPS du Nord n'a pas été mise en cause, ce que mon directeur de cabinet a d'ailleurs confirmé à l'Inspection Générale de l'Administration et à la Direction de la Sécurité Civile, elle ne peut plus aujourd'hui assurer ses activités sauf à intégrer une autre association. C'est la réflexion actuellement engagée par le Président de l'AFPS du Nord, que mes services ont reçu et qui se tiennent à sa disposition à ce sujet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.

Pour le Préfet du Nord et par suppléance
Le Préfet délégué

Christian CHOCQUET

Monsieur Jean-Luc PERAT
Député du Nord,
Conseiller Général
Conseiller Municipal d'Anor
28 avenue de la Gare
59440 AVESNES SUR HELPE

CAB.1 – 11I23845/10405

12, rue Jean sans Peur - 59039 LILLE CEDEX
Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02 - www.nord.gouv.fr

Le 13 octobre 2011

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord
Canton d'Avesnes sur Helpe Sud
Canton d'Hautmont
Canton de Landrecies
Canton de Solre le Château
Canton de Trélon

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration
Place Beauvau
75008 PARIS

Objet : Association Française des Premiers Secours – Retrait d'agrément

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire - sebastien.hausemont@perat.fr

Monsieur le Ministre,

Je me suis porté, il y a quelques jours, à la rencontre des responsables de l'antenne de Fourmies de l'Association Française des Premiers Secours (AFPS). Je les ai trouvés en plein désarroi.

En effet, suite à un rapport défavorable de l'IGAS, l'agrément de sécurité civile de l'AFPS a été abrogé. Or, si les dysfonctionnements rencontrés semblent concerner exclusivement la structure fédérale nationale, cette abrogation vient gravement impacté l'action des associations départementales et des antennes locales.

C'est ainsi que, suite au retrait de l'agrément, l'antenne locale de Fourmies ne peut plus assurer de formations ou prendre en charge les premiers secours lors de manifestations festives, sportives ou autres.

Cette situation, vous le comprendrez aisément, est très dure à supporter pour les secouristes bénévoles « de la base » qui se retrouvent sanctionnés pour des raisons qui ne semblent pas les concerner directement.
Elle l'est également pour les organisateurs de manifestations qui comptaient sur les services de la AFPS et qui se retrouvent parfois sans solution pour assurer la sécurité civile.

C'est pourquoi, je vous demande de porter une attention particulière et bienveillante à ce dossier, afin de rechercher toutes les solutions transitoires ou définitives permettant aux associations départementale et aux antennes locales de l'AFPS de reprendre au plus vite leurs activités.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma requête, et dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Luc PERAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Pour me contacter
Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE 03 27 57 01 57 03 27 57 05 10
www.perat.fr contact-depute@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP

ASSEMBLÉE
NATIONALE

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord
Avesnes sur Helpe
Bas Lieu
Beugnies
Dompierre sur Helpe
Dourlers
Fontaine
Fourmies
Hecquet-Wallers
Fourches
Romousies
Saint - Aubin
Saint-Hilaire-sur-Helpe
Semeries
Semousies
Trelaveres-en-Thiérache

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud
Avesnelles
Beaurepaire-sur-Sambre
Boulogne-sur-Helpe
Cartignies
Eppe-Sauvage
Floyon
Grand Fayt
Haut Lieu
Larouillies
Marbaix
Petit Fayt
Rainsars
Sains du Nord

Canton d'Hautmont
Beaufort
Boussieres sur Sambre
Eclaibes
Hautmont
Limont Fontaine
Neuf Mesnil
Saint Remy du Nord

Canton de Landrecies
Bousies
Croix Caluyau
Fontaine au Bois
Forest en Cambresis
Landrecies
La Flamengrie
Maroilles
Preux au Bois
Prisches
Robersart

Canton de Solre le Château
Albas
Beaumeux
Berelles
Brûlaimes sur Rive
Choisies
Clairfayts
Cousolre
Dimechaux
Dimont
Eccles
Hestrud
Lez-Fontaine
Liessies
Sars Potenes
Solre le Château
Soirinnes

Canton de Trélon
Anor
Baives
Eppe Sauvage
Féron
Fourmies
Glageon
Mousber en Fagne
Ohain
Trélon
Wallers en Fagne
Wignehies
Willies

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le 13 octobre 2011

Monsieur le Préfet du Nord
Préfecture du Nord
12 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX

Objet : AFPS du Nord – Retrait de son agrément

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire - sebastien.hausemont@perat.fr

Pièce jointe : copie du courrier adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Monsieur le Préfet,

Pour votre parfaite information, vous trouverez, ci-joint, copie du courrier que j'adresse ce jour à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, afin d'attirer son attention sur la situation de l'Association Française des Premiers Secours du Nord, ainsi que de ses antennes locales, suite au retrait de l'agrément de sécurité civile accordé à la structure fédérale nationale de l'AFPS.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à ma requête et des démarches d'accompagnement que vous pourrez engager pour l'AFPS du Nord et ses antennes locales.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Luc PERAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Pour me contacter
Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE 03 27 57 01 57 03 27 57 05 10
www.perat.fr contact-deputie@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP